



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 février 2006
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5371^e séance, le 14 février 2006, la question intitulée « La situation concernant l'Iraq », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité constate avec satisfaction que la Commission électorale indépendante de l'Iraq a proclamé, le 10 février 2006, les résultats officiels des élections au Conseil des représentants. Il trouve particulièrement encourageant que des partis politiques représentant toutes les communautés irakiennes aient participé au scrutin, comme le montre la forte participation dans tout le pays. Il rend hommage au peuple irakien et le félicite d'avoir manifesté son attachement à un processus politique pacifique et démocratique et d'avoir voté au mépris des difficultés et de la menace de violences.

Le Conseil souligne l'importance de l'ouverture, de la concertation nationale et de l'unité en cette période où l'Iraq avance sur le chemin du progrès politique. Il appelle les personnalités politiques à œuvrer résolument à la formation d'un gouvernement réellement ouvert à tous, qui s'efforcera de bâtir un Iraq pacifique, prospère, démocratique et uni. Il engage tous les Irakiens à participer au processus politique pacifique et lance un appel à ceux qui continuent d'avoir recours à la violence pour qu'ils déposent les armes. Les membres du Conseil sont unanimes à condamner les actes de terrorisme commis en Iraq, actes qu'il ne faut pas laisser compromettre l'essor du pays sur les plans politique et économique.

Le Conseil salue particulièrement la Commission électorale indépendante, qui a organisé et administré les élections. Il félicite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de l'efficacité de l'aide qu'il a apportée aux préparatifs des élections, prenant note en particulier de ce qu'a fait la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Le Conseil sait gré aux autres intervenants internationaux, dont les experts électoraux de l'Union européenne et la Mission internationale pour les élections en Iraq, du concours qu'ils ont apporté à cette occasion.

Le Conseil souligne que tous les États et toutes les organisations internationales compétents doivent maintenir et renforcer l'appui qu'ils apportent à l'Iraq pour l'aider à se développer sur tous les fronts, sur les plans politique, économique et social. Il demande à l'ONU de jouer un rôle aussi actif que possible dans le pays. Il demande aussi à tous les autres intervenants internationaux, en particulier aux voisins de l'Iraq, de se conformer à ses



résolutions concernant ce pays, et de réfléchir également aux moyens de renforcer leur contribution en ce moment crucial. À ce propos, il espère aussi que la Ligue des États arabes poursuivra les activités qu'elle mène à l'appui du processus politique et qu'il a approuvées dans ses résolutions 1546 (2004) et 1637 (2005).

Le Conseil réaffirme qu'il adhère à l'objectif d'un Iraq fédéral, démocratique, pluraliste et unifié, où les droits de l'homme soient pleinement respectés. »
